

Burundi : "certaine situation chaotique" dans l'enseignement paramédical privé

@rib News, 27/12/2017 – Source Xinhua Burundi : vers l'harmonisation des frais scolaires à payer dans les filières publiques et privées de l'enseignement paramédical Le gouvernement burundais du président Pierre Nkurunziza vient de statuer sur une "certaine situation chaotique" qui prévalait dans certaines filières privées de l'enseignement paramédical dans le pays en optant dorénavant pour la mise sur pied d'une ordonnance "harmonisée" des frais scolaires à payer dans toutes les écoles paramédicales burundaises, aussi bien publiques que privées. [Photo : Ecole paramédicale Saint-Michel, salle de démonstrations]

Cette annonce a été faite mardi lors d'un point de presse par le secrétaire général et porte-parole du gouvernement burundais, Philippe Nzobonariba. M. Nzobonariba a indiqué qu'initialement, dans un souci de promouvoir l'accès sanitaire aux diverses couches de la population burundaise, le gouvernement avait autorisé aux promoteurs voulant soutenir cette vision, d'implanter des écoles paramédicales privées à travers le pays. Toutefois, a-t-il fait remarquer, ces écoles paramédicales privées ainsi ouvertes, se sont heurtées, dans leur fonctionnement au quotidien, d'abord à des problèmes d'ordre financier dus notamment aux coûts exorbitants des équipements et matériels didactiques ; et, ensuite, à la rareté du personnel enseignant pour certains cours. "Cette situation a conduit ces écoles privées paramédicales à exploiter le vide juridique existant, en haussant toujours le minerval et autres frais et contributions comme bon le leur semblait; entraînant ainsi des répercussions négatives sur la santé financière des ménages, parce que la réglementation existante en matière de frais scolaires concernait jusque maintenant les écoles relevant du secteur public", a-t-il poursuivi. M. Nzobonariba a souligné que "pour couper court au désordre" qui prévalait sur le paiement de ces frais scolaires dans le secteur paramédical privé, le ministère burundais de la Santé publique vient d'élaborer un projet de loi qui régira désormais "le paiement des frais scolaires et autres contributions" dans toutes les écoles paramédicales burundaises publiques et privées.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});